

# INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS



*Pavie, le 4 juillet 2017*

Madame, Monsieur,

Cette information préventive consiste à vous renseigner sur les « catastrophes » susceptibles de survenir sur les lieux où est scolarisé votre enfant.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est en vigueur dans notre établissement.

Les apprentis vont être informés sur l'attitude à tenir en cas de problème et un exercice avec les services de secours compétents sera réalisé courant 2017/2018.

*Le Directeur du CFAA,*



*Pierre DARAN*

# INFORMATION AUX PARENTS SUR LES RISQUES MAJEURS

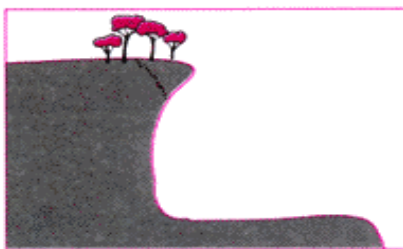


Fig. 1 : L'aléa

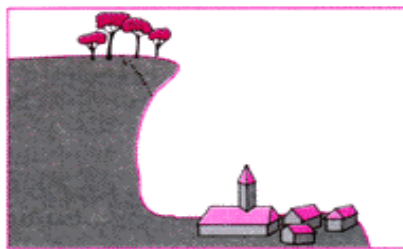


Fig. 2 : Les enjeux



Fig. 3 : Le risque majeur

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Un aléa sismique en plein désert n'est pas un risque. Un séisme à SAN FRANCISCO : voilà le risque majeur.

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre"

Haroun TAZIEFF

Ainsi la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

## INFORMATION :

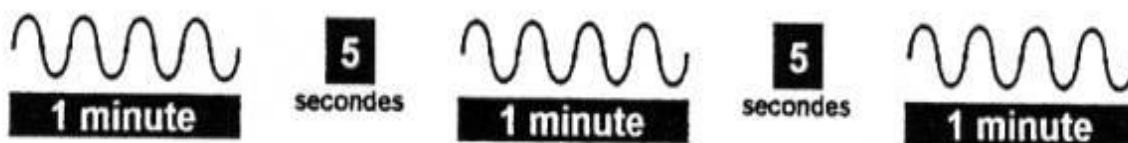
"Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger" (loi du 22 juillet 1987).

Les communes d'Auch, Pavie, Mirande et Riscle sont exposées à 3 risques majeurs relevés sur le « D.D.R.M. » Dossier Départemental des Risques Majeurs.

1. Inondations
2. Transport routier de matières dangereuses
3. Les canalisations de Gaz

# EN CAS D'ALERTE

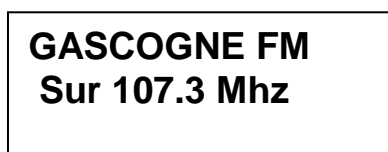
Le signal pour les risques industriels, nucléaires et de transports de matières dangereuses est un signal prolongé ( montant et descendant ) d'une durée de 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.



**A l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio.  
(France Inter et les radios locales)**

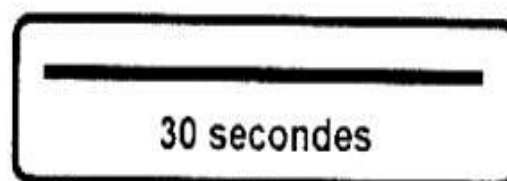
**Ecouter les radios locales**

Respecter les consignes des autorités



Les catastrophes naturelles surviennent généralement sans qu'un signal d'alerte puisse être donné.

La fin d'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.



## Qu'est-ce que le confinement ?

Le confinement c'est se mettre à l'abri. C'est s'enfermer dans un local, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant, soigneusement les ouvertures, et en arrêtant la ventilation, la climatisation et le chauffage.

C'est la protection immédiate efficace pour la plupart des menaces.

### Ce que doivent faire les apprentis

#### 1. Se Confiner :

- Rejoindre le bâtiment de confinement le plus proche prévu par le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) de l'établissement.
- Rendre le local « étanche ».
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de leur famille.
- Suivre les consignes données par la radio.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### 2. S'informer :

- Ecouter la radio, les premières consignes seront données sur France-Inter.

#### 3. Informer :

- Le groupe dont on est responsable.

#### 4. Maîtriser le comportement :

- De soi, des autres.
- Aider les personnes en difficulté.
- Ne pas téléphoner (encombrement des lignes).
- Ne pas fumer.

### Le bon réflexe des Parents

1. Se mettre à l'abri.
2. Ne pas téléphoner (il faut libérer les lignes afin que les secours puissent s'organiser) sauf si vous devez alerter les secours pour un problème interne grave.
3. Ne pas aller chercher les enfants à l'école : Les enfants sont en sécurité à l'école, ils bénéficient du plan de prévention interne à l'établissement.
4. Ecouter la radio, c'est par celle-ci que vous seront données les consignes des autorités et les renseignements sur l'évolution de la situation ou la fin d'alerte.